

**TABLE DES MATIÈRES**

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 23 SEPTEMBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. Joseph Simard .....	4
Mme Annick Lachance-Gravel .....	10
M. Marco Bondu .....	18
M. Patrick Bonin .....	23
Mme Marion Toucas .....	47
Mme Audrey Bédard .....	54
Mme Alexandra Dupéré .....	58
M. Adrien Guibert-Barthez .....	67
M. Pierre Charbonneau .....	68
Mme Alice-Anne Simard .....	77
Mme Alexandra Bouchard .....	82
M. Louis Couillard .....	87
M. Pierre Laroche .....	89
Mme Louise Paradis .....	93
Mme Rébecca Pétrin .....	99
Mme Anne-Céline Guyon .....	102
MOT DE LA FIN .....	116

**AJOURNEMENT**

1245 demandé d'évaluer des scénarios maximaux. Donc, qu'est-ce qu'on pouvait imaginer dans la région comme développement au cours des 15 prochaines années, par exemple tout ce qu'on connaissait ou ne connaissait même pas.

1250 Donc, juste pour vous donner une image, dans le cadre de cette évaluation-là on a mis tous ces projets-là, mais on a même imaginé un projet qui s'appellerait BlackRock 2, donc qui n'existe pas aujourd'hui. On n'a pas de discussion là-dessus, mais on a mis BlackRock 2. On a mis Ariane 2.

1255 On a mis une augmentation des navires de croisière. On a mis la réalisation de projet dans le domaine de l'aluminium par exemple, qui entraînerait des navires supplémentaires comme AP60 ou le projet de la phase 2 d'Alma qui aurait des navires supplémentaires.

1260 Donc, on en arrivait à anticiper un trafic qui ne serait pas le double de ce qu'on voit là, mais peut-être le triple, mais sur des projets qui sont complètement hypothétiques, dont on n'a pas le contrôle. Puis si on regarde les probabilités de succès, tout ça, bien qu'on veuille beaucoup de développement économique ici, au niveau du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il faut quand même être réaliste dans ce qu'on a.

1265 Donc, ces scénarios de trafic là c'est ce que ça représente actuellement. Donc, quand on entend : le bruit va tripler, bien ça sous-entendrait qu'il y aurait un boom économique de 25 milliards de dollars d'investissement dans les cinq prochaines années au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Si c'est ça, bien on sera plus, on va être le fer de lance de la reprise économique.

1270 Mais ce que je veux dire, c'est qu'actuellement c'est ce que ça sous-entend. Donc, seulement prendre les chiffres pour ce qu'ils sont. Donc, GNL Québec c'est ce que ça représente puis les autres projets c'est ce qu'ils représentent, c'est ça la mise en contexte.

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Est-ce qu'il serait possible pour vous, Monsieur Laberge, de nous déposer les éléments que vous avez déposés dans votre évaluation environnementale du Terminal?

**M. CARL LABERGE :**

1280 On pourra vous déposer l'étude complète qui mettrait en contexte ces chiffres-là. Tout à fait, oui.

1830 **Mme MARION TOUCAS :**

Bonjour.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

**Mme MARION TOUCAS :**

1840 C'est Marion Toucas.

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, Madame.

1845

**Mme MARION TOUCAS :**

Ça m'arrive souvent. De l'organisme Eurêko qui œuvre en protection environnementale au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1850

Donc, ma question. Dans l'étude d'impact, on peut voir une projection de pollution lumineuse du cycle de nuit. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus pertinent de recalculer cette pollution lumineuse avec présence de méthanier et remorqueur à quai?

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, évidemment, on avait abordé l'impact de la pollution lumineuse sur le site comme tel.

1860 **Mme MARION TOUCAS :**

Mais pas ce point spécifique.

**LE PRÉSIDENT :**

1865 Exact. C'est ce que je souligne d'ailleurs. Alors, Madame Fortin?

2220

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

2225

**REPRISE DE LA SÉANCE**

---

2230

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, madame Alexandra Dupéré, s'il vous plaît.

2235

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Bonjour.

2240

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

2245

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Donc, l'initiateur du projet, dans les documents complémentaires à l'étude d'impact, a reconnu et je cite :

2250

*« Le projet en raison de l'augmentation de la navigation qu'il occasionne est susceptible de comporter un risque pour le rétablissement de la population de bélugas du Saint-Laurent, ainsi que pour les autres mammifères marins s'y retrouvant. »*

2255

Donc, j'aimerais mieux comprendre d'un point de vue légal quand une espèce est reconnue comme une espèce menacée en vertu de la *Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables* et en voie de disparition par la *Loi canadienne sur les espèces en péril*. Est-ce que le gouvernement du Québec a des obligations légales, des responsabilités de protéger cette espèce, par exemple en interdisant des activités qui sont susceptibles de compromettre sa survie?

2530

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de ces précisions, Madame Gauthier. Alors, je céderais la parole maintenant à monsieur Beaufile de Parcs Canada.

2535

**M. PIERRE BEAUFILS :**

2540

Donc, c'est un complément d'information. Au niveau fédéral c'est la *Loi sur les espèces en péril* qui s'applique. Par contre, une fois qu'un animal est désigné, obtient un statut légal que ça soit menacé, préoccupant ou en voie de disparition, il y a un niveau de protection qui se met en place et les ministères, agences on a la responsabilité d'utiliser leurs outils légaux pour rehausser la protection des animaux.

2545

Par exemple pour Parcs Canada ça représente, nous on utilise le *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent* pour protéger les bélugas. Pêches et Océans peut utiliser le *Règlement sur les mammifères marins* et maintenant, je pense, Transports Canada a des nouvelles dispositions en vertu de la *Loi sur la marine marchande* pour rehausser la protection, mettre des zones de protection pour les animaux, par exemple les épaulards, sur la côte ouest avec les épaulards.

2550

Donc, on utilise la loi, mais on utilise la réglementation et nos outils légaux existants pour rehausser la protection.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, Monsieur Beaufile. Alors, voilà pour les éléments de réponse. Évidemment, je rappelle qu'on est à pied d'œuvre pour s'assurer de la présence de Pêches et Océans vendredi matin et éventuellement pouvoir les interpeller sur ce sujet.

2560

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Est-ce que la présentation de madame Gauthier va être disponible?

2565

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. La présentation de madame Gauthier. Vous me faites un rappel salutaire. Pour l'Administration portuaire, on comprend que la présentation, les diapositives que vous nous avez présentées seront déposées également. Merci beaucoup.

2570 **Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :**

Merci.

---

2575

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ**

**LE PRÉSIDENT :**

2580

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Pierre Charbonneau, s'il vous plaît. Monsieur Charbonneau. Alors, monsieur Charbonneau ne répond pas. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Adrien Guibert-Barthez, s'il vous plaît.

Bonjour, Monsieur Guibert-Barthez.

2585

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

2590

Bonjour, Monsieur Bergeron. Monsieur Bergeron, j'aurais une question sur la présence de monsieur Carl Laberge à la table ainsi que monsieur Frédéric Lebrun. Je ne comprends pas, étant donné que monsieur Laberge a des intérêts professionnels dans le projet de GNL, étant président de la Chambre de commerce et ardent défenseur du projet de GNL. Et que Frédéric Lebrun a été embauché comme lobbyiste pour le projet de GNL par le passé?

**LE PRÉSIDENT :**

2595

Écoutez, Monsieur, disons, qu'on ne fait pas de vérification préalable. On se fie à la bonne foi et à l'intelligence des personnes-ressources que l'on sollicite. Et c'est eux qui nous désignent précisément les personnes qui vont les représenter. Alors, écoutez, on ne fait pas de recherche bibliographique sur les expériences professionnelles antérieures de ces personnes. Ils ont été désignés par les organismes qu'ils représentent. Ce n'est pas un choix de la commission, c'est un choix des organismes qui les ont délégués.

2600

Alors, je vous inviterais, si vous avez une préoccupation à ce sujet, de leur faire part à leurs organisations.

2605

3585 Canada il faudrait qu'il nous signifie la disponibilité ou bien la non-disponibilité du carburant à faible teneur de soufre qu'il va utiliser dans cette zone ECA qui est à l'intérieur de nos eaux territoriales.

**LE PRÉSIDENT :**

3590 Je vous remercie pour ce complément d'information.

---

**Mme LOUISE PARADIS**

3595 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'inviterais maintenant Louise Paradis, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonjour, Madame.

3600 **Mme LOUISE PARADIS :**

Bonjour, Messieurs les commissaires.

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

3610 **Mme LOUISE PARADIS :**

Alors, moi je suis une résidente du Saguenay–Lac-Saint-Jean. C'est sûr que cet après-midi et même hier j'en perds un peu mon latin de tous ces chiffres. J'essaie de comprendre parce que je vois que, tu sais, on parle beaucoup de consensus, mais je ne ressens pas de consensus nécessairement. C'est un petit commentaire de début.

3615 Mais malgré tout ça, j'ai lu les propos de monsieur Chion dans le journal et que je l'ai écouté aussi hier. Il semble dire qu'il invite les acteurs du transport maritime et des gouvernements provincial et fédéral à travailler ensemble en étant proactifs plutôt que réactifs pour établir de bonnes données, des outils en lien avec la problématique.

3620